

## **Groupe de travail Maîtres-Formateurs au Ministère du 15 juin 2009**

Dans le cadre des discussions autour de la masterisation, les organisations syndicales avaient réclamé la prise en compte des maîtres-formateurs dans le dispositif de la nouvelle formation des enseignants. Le Ministère s'est engagé à ce que les PEMF continuent leurs missions spécifiques auprès des nouveaux enseignants.

Un premier groupe de travail s'est réuni à la DGESCO le 15 juin en présence du SE-UNSA, du Sgen et du Snuipp.

Le SE-UNSA a rappelé en préalable :

- son attachement à la présence des EMF dans la formation initiale des enseignants,
- sa volonté que soient maintenues les écoles d'application, lieu de référence incontournable.

Le SE-UNSA a demandé :

- qu'il y ait une impulsion du Ministère, vis-à-vis des Universités, pour permettre une réelle co-intervention PEMF/Professeurs, dans le cadre du Master, seule garantie de la dimension professionnelle du métier,
- que les conditions de travail soient prises en compte dans les obligations qui vont incomber aux EMF. Cela suppose un service aménagé en fonction des tâches nouvelles qui nécessitent de la disponibilité vis-à-vis des stagiaires mais aussi du temps personnel pour la formation,
- que les conventions qui pourraient être passées entre les EMF et les universités soient cadrées a minima afin de garantir un cadre commun d'intervention.

Après un premier tour de table pour rappeler les positions de chacun, nous avons convenu d'un cadre de discussion pour les prochaines semaines autour :

- des missions des EMF dans le nouveau contexte,
- de la reconnaissance institutionnelle de cette fonction notamment via l'évolution du CAFIPEMF,
- des déclinaisons en terme d'organisation du service (temps de travail, décharges...).

La prochaine réunion est fixée au 25 juin en présence du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ; nous y examinerons la circulaire de 1995 et proposerons des aménagements pour assurer le devenir des PEMF.